

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD155

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° CD|94 de M. Orphelin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Après la première phrase, insérer la phrase suivante :

« Ces informations présentent notamment une carte des titres délivrés ou demandés sur le territoire national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.